



CP Béziers

Au CP, en manque de tout...même de Médecins !

Le, 23 Juillet 2026

Une nouvelle fois, les personnels du CP Béziers ont dû faire face à une situation inacceptable.

En raison de l'absence de médecin au sein de l'unité sanitaire, **cinq extractions médicales d'urgence** ont dû être réalisées en un temps très court. Une situation qui n'aurait jamais dû se produire dans un établissement accueillant **plus de 1 000 personnes détenues**.

L'**Ufap** dénonce avec la plus grande fermeté cette carence médicale chronique, qui a des conséquences directes sur la sécurité de notre établissement. En théorie, 3 médecins devraient exercer au sein du CP. Or, la réalité est tout autre : un seul est aujourd'hui en poste.

Cette situation est d'autant plus inadmissible qu'elle est parfaitement connue de l'administration et des autorités compétentes. Il est inconcevable qu'un établissement de cette importance fonctionne avec cette carence, obligeant les personnels pénitentiaires à compenser cette absence.

Chaque extraction mobilise plusieurs agents, des véhicules et des moyens de sécurité importants. Ces départs en escorte viennent inévitablement affaiblir les effectifs présents en détention, déjà largement insuffisants, augmentant ainsi les risques d'incidents et dégradant les conditions de travail des personnels restés sur site.

Malgré ces difficultés, les personnels du CP Béziers ont, une nouvelle fois, fait preuve d'un professionnalisme exemplaire, d'une grande disponibilité et d'un sens aigu de leur mission. Grâce à leur engagement sans faille, ces cinq extractions ont pu être assurées dans des conditions de sécurité optimales. **L'Ufap souligne cet investissement remarquable de l'ensemble des agents mobilisés.**

Le dévouement et le professionnalisme des personnels ne peuvent plus masquer les carences de notre administration et l'**Ufap** ne peut accepter que les personnels paient, une fois de plus, le prix de cette situation inacceptable. L'administration doit prendre les mesures qui s'imposent telles que :

La nomination immédiate de médecins en nombre suffisant afin de garantir la continuité des soins sans désorganiser le fonctionnement de l'établissement et une prise en compte urgente des conséquences sécuritaires liées à la multiplication des extractions médicales.

Le Secrétaire local

Le Secrétaire local-adjoint

PARMENTIER David

LORENTE Custodio